CONCOURS COMPLET 2008

Nom du concours (catégorie) **: CCI****	**Lieu : COMPIEGNE**	**NF : FRA**
Date : 09 AU 13 AVRIL 2008		

Mis à jour en novembre 2006

CONDITIONS GENERALES

Le concours se déroule conformément au(x):

- Statuts FEI, 22ème Edition, effective 15 avril 2007
- Règlement Général FEI, 22ème Edition, effective le 1er juin 2007
- Règlement Vétérinaire, 10ème Edition révision effective le 1er juin 2006
- Règlement des Concours Complets de la FEI, 22ème Edition 1er janvier 2006
- Règlement FEI 2008 de la Coupe du Monde™ (si nécessaire)
- Règlement Spécial FEI sur la participation des cavaliers de poneys et enfants, 8ème Edition, 1er janvier 2006 (si nécessaire)
- Equine Anti-Doping and Medication Control Rules (EADMCR), révision effective le 1er juin 07
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA), révision effective le 26 juillet 2005
- ainsi qu'à toute modification et révision ultérieures publiées par la FEI.

Le concours se déroule conformément aux "Statuts" et au "Règlement Général" de la FEI. Les "Statuts" et le "Règlement Général" comportent une clause arbitrale selon laquelle tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes sera réglé exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.

Les FN doivent s'assurer que tous les participants ont l'âge correct et que les cavaliers et chevaux sont enregistrés auprès de la FEI.

****

Ce programme est approuvé à condition que les corrections et adjonctions faites par la FEI aient été apportées. La Fédération Nationale et le Comité Organisateur doivent s'assurer que les sections obligatoires du programme approuvé soient envoyées aux FN invitées et aux Officiels pour information.

Les annexes font partie de l'avant-programme approuvé et signé et doivent être distribuées à tous les officiels et FN. Elles sont disponibles sur demande pour toute autre personne.

Les informations ci-dessous doivent être imprimées dans le programme

Approuvé par la FEI **Lausanne, le 20 décembre 2007**

Signature:

Catrin Norinder
Directeur Départements Concours Complet & Olympique

N.B. Tout texte en VERT doit être pris en considération par le Comité Organisateur et par les FN et peut être supprimé du programme avant l'impression SEULEMENT après l'approbation finale de la FEI.

NOTE POUR TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX

Les programmes pour les CIC, CCI, Championnats et Jeux sont approuvés par la FEI.

Ces programmes doivent être envoyés au Secrétariat de la FEI pour approbation par la FN concernée 16 semaines avant le début du concours.

L'approbation finale par la FEI de l'Avant-programme, selon l'Art. 115.1, ne concerne que la conformité de son contenu avec les Statuts et les Règlements de la FEI. En aucun cas, elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés par le Comité d'Organisation et ses officiels, les cavaliers, les propriétaires et leurs chevaux.

IMPORTANT

Le programme définitif doit être envoyé au Secrétariat de la FEI par la FN concernée, au plus tard 4 semaines avant le début du concours.

Les avant-programmes ne seront approuvés qu'une fois les corrections finales faites et les avant-programmes définitifs reçus par la FEI.

Les avant-programmes reçus seront corrigés et retournés à votre Fédération avec les mises à jour/corrections/commentaires de la FEI par e-mail. Toute correction sera mentionnée en rouge dans l'avant-programme.

Une fois ces corrections/modifications faites et reçues par la FEI, l'avant-programme sera alors approuvé, signé et retourné à votre Fédération par e-mail avec les annexes usuelles.

Liste des annexes à la Check-List :

1. Formulaire d'engagement
2. Formulaires de résultats
3. Formulaire MCP

---

4. Notice pour le cavalier coordinateur – envoyé avec l'avant-programme approuvé
5. Carte médicale – envoyé avec l'avant-programme approuvé
6. Notice sur la compensation du Délégué Technique - envoyé avec l'avant-programme approuvé
7. Demande de vérification des qualifications pour les 4/3 Etoiles et Championnats – envoyé avec l'avant-programme approuvé
8. Equipement de base pour la presse (uniquement en anglais) – envoyé avec l'avant-programme approuvé
9. Exigences de la FEI concernant les vaccinations contre la Grippe Equine – envoyé avec l'avant-programme approuvé

Toutes les informations figurant dans cette section doivent être conformes au Règlement FEI. Tous les programmes imprimés doivent prendre en considération les extraits du Règlement figurant dans la section «Règlement-Références».

I. INFORMATIONS GENERALES *(Art. 115)*

1. DESCRIPTION DU CONCOURS *(Art. 103 & 503)*

Statut : CIC ☐ CCI ☒ CCIO ☐ CIC3*-W ☐
Sans Steeple-chase ☒
Championnat ☐ Jeux ☐

Catégorie : Seniors ☒ Jeunes Cavaliers ☐ Juniors ☐ Poneys ☐

Niveau : 1* ☐ 2* ☒ 3* ☐ 4* ☐

Date : 09/04/2008 – 13/04/2008

Lieu : COMPIEGNE

Pays : FRANCE

2. ORGANISATEUR *(Adresse complète)*

Nom : ASSOCIATION COMPIEGNE EQUESTRE

Adresse : 23 RUE DE L'AIGLE
COMPIEGNE

Code postal : 60200

Téléphone : 06 21 18 33 91 Téléfax: 03 44 20 81 19

Email : Monique.Marini@wanadoo.fr

Site internet: www.cci-compiegne.com

3. COMITE D'ORGANISATION *(Art. 101.6)*

Président du Concours : Madame Monique MARINI

Directeur du Concours : Monsieur Dominique CARTON

Email dominique.carton@mairie-compiegne.fr

Secrétaire du Concours : Mademoiselle Virginie VARAGNE

Téléphone / Fax : 03 44 86 81 57 / 03 44 86 53 60

Email cre.picardie@wanadoo.fr

Chef de Presse : Mademoiselle Véronique GAUTHIER

Email :

4. DETAILS DES CONTACTS SUR LE SITE

Adresse : Téléphone : 06 21 18 33 91

II. OFFICIELS *(Prénom, Nom et Nationalité)*

1. JURY DE TERRAIN *(Art. 148, 550.1/.2 – voir tableau Section B)*

Président : Monsieur Guy OTHEGUY / FRA / Juge International Officiel

Membre : Monsieur François BELZ / FRA / Juge international

Membre : Monsieur Giulio POCCI / ITA / Juge International Officiel

Juge de Saut d'Obstacles pour les concours 3 & 4 étoiles :

2. 1. DELEGUE TECHNIQUE *(Art. 156, 550.1/.2, 550.8 – voir tableau Section B)*

Nom : Monsieur Gaston BILEITCZUK /FRA / Délégué Technique Candidat

Email : ecuriesnoaillac@wanadoo.fr

2. DELEGUE TECHNIQUE *(si plus de 2 catégories de concours organisées)*

Nom : Nom, nationalité et statut FEI officiel

Email :

3. ASSISTANT DELEGUE TECHNIQUE *(obligatoire pour les concours 3&4 étoiles & Championnats)*

Nom : Nom, nationalité et statut FEI officiel

Email :

3. CHEF DE PISTE *(Art. 155, 550.1/.2 – voir tableau Section B)*

Nom : Monsieur Pierre MICHELET / FRA / Chef de piste International Officiel

Email : pierre.michelet16@wanadoo.fr

4. COMMISSAIRE EN CHEF *(Art. 144, 550.6)*

Nom : Monsieur Vincent de BRICHAMBAUT / FRA / Commissaire en chef International

Email :

5. DELEGUE VETERINAIRE & VETERINAIRE ASSOCIE *(Art. 158, 549.4, 550.4. Un Membre Associé est obligatoire pour les CCI)*

Délégué Vétérinaire : Docteur Charles TROLLIET / SUI

Membre Associé : Docteur Xavier BOLLARD / FRA

6. COMMISSION VETERINAIRE *(Art. 158, 549.4, 550.4)*

Président : Docteur Charles TROLLIET / SUI

Délégué Vétérinaire Etranger : Docteur Xavier BOLLARD / FRA

Membre : Docteur Philippe GEORGES / FRA

7. COMMISSION D'APPEL *(Art. 550.5 - facultatif pour les CCI/CIC. Se référer au Règlement Général pour les Championnats)*

Président : Nom et nationalité

Email :

Membre : Nom et nationalité

Membre : Nom et nationalité

8. VETERINAIRE DU CONCOURS *(doit être différent du Délégué Vétérinaire Officiel)*

Nom : Docteur Philippe GEORGES

Adresse : Clinique vétérinaire de Senlis
12 place des Arènes
Senlis
60300

9. MARECHAL-FERRANT

Nom : Monsieur Olivier SOIRON

10. DOCTEUR

Nom : Docteur Charles JELEFF (centre Hospitalier de Compiègne)

III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1. HORAIRE PROVISOIRE *(Art. 509 & 518)*

	Date	Heure
• La reconnaissance officielle du parcours	09/04/08	10h00
• La Première Inspection des chevaux	09/04/08	15h00
• La déclaration des partants	09/04/08	15h00
• Le premier départ – Dressage	10/04/08	10h00
• Le premier départ - Epreuve de Fond	12/04/08	10h00
• La Troisième Inspection des chevaux	13/04/08	10h00
• Le premier départ - Saut d'Obstacles	13/04/08	14h00
• La remise des prix	13/04/08	17h00

2. REPRISE DE DRESSAGE *(Art. 524, Annexe 2 du Règlement de Concours Complet)*

Reprise FEI 2005 4* A	☐	Reprise FEI 2005 4* B	☐
Reprise FEI 2005 3* A	☐	Reprise FEI 2005 3* B	☐
Reprise FEI 2005 2* A	☐	Reprise FEI 2005 2* B	☒
Reprise FEI 2005 1* A	☐	Reprise FEI 2005 1* B	☐

3. EPREUVE DE FOND *(Annexes 5a et 5b du Règlement de Concours Complet)*

Concours	Phases	D
	Genre de terrain	En forêt, peu vallonnée, terrain souple, en sable
	Longueur	4600 m environ
	Vitesse	550 m/min
	Nombre approximatif d'efforts/d'obstacles	34/24

4. EPREUVE DE SAUT D'OBSTACLES *(Annexes 5a pour les CCI & 5b pour les CIC)*

Concours	Type de terrain :	Sable ☐ Herbe ☒
	Distance :	De 400 à 500 m
	Vitesse :	350 m/min
	Nombre d'efforts :	14 maximum
	Nombre d'obstacles :	10 à 11

ECURIES :
Grandeur du box : 3m x 3m **(minimum 3m x 3m)**

IV. PRIX - CLASSEMENT *(Art. 128, 129 & 130)*

Montant total des prix en espèces	33 700 €
Répartition / classement & catégories	1er prix : 10 000 € 2ème prix : 7 000 € 3ème prix : 5 000 € 4ème prix : 2 700 € 5ème prix : 1 600 € 6ème prix : 1 500 € 7ème prix : 1 100 € Du 8ème au 10ème prix : 700 € Au delà du 10ème prix : 2 700 € à répartir 1 prix pour 4 concurrents
Autres informations sur la distribution des prix	Un Trophée sera remis au 1er du classement du C.C.I. ** par la Ville de Compiègne
Déduction de la taxe	15 %

Les prix seront réglés par chèque ou par virement bancaire selon le choix du cavalier. Dans ce dernier cas, le cavalier doit fournir un RIB international.

V. PARTICIPATION / INVITATIONS *(Art. 107, 108, 120, 507 & Annexe 8)*

Les concurrents sont invités par le CO par l'intermédiaire de leur FN (Art. 120.1). Indiquer les détails de la procédure de tirage au sort si le nombre d'engagements est excessif.

Un palefrenier par cavalier ***(Art. 507.2)***

Nombre de FN invitées	23
Nombre de cavaliers de la nation invitante	40
Nombre de cavaliers par FN	5
Nombre de chevaux par cavalier (limité à 4 pour le Cross-Country)	3
Procédure en cas d'engagements excessifs. A spécifier	Nombre total de chevaux : 105. L'organisation se réserve le droit de limiter les engagements, ne pouvant dépasser 105 participants.

VI. ENREGISTREMENT DES CAVALIERS & DES CHEVAUX

Tous les cavaliers et chevaux participant à des Concours Internationaux en Concours Complet doivent être enregistrés auprès de la FEI (Art. 511.1 & 511.2).

1. QUALIFICATIONS

Chaque FN doit certifier la qualification de chaque cheval et de chaque cavalier et fournir une liste des épreuves qui ont permis au cheval et au cavalier de se qualifier, suivant la procédure établie pour chaque niveau d'étoile, comme spécifié dans l'Article 506. Nous vous prions de bien vouloir inclure cet article dans l'avant-programme (se référer à la section B & au Règlement de Concours Complet Art. 506).

2. ENGAGEMENTS *(Art. 121, 510 & Annexe 1 de la liste de contrôle pour toute information à inclure sur les listes de départs et les résultats finaux)*

Les concurrents sont engagés auprès du CO par l'intermédiaire de leur FN (Art. 121.1)

Tous les chevaux et concurrents participant à un concours international doivent être enregistrés auprès de la FEI.

a) CCI

Date de clôture des engagements :	26 mars 2008
Montant de l'engagement par cheval :	300 euros, en chèque ou en espèces
Détails de la procédure pour les engagements	Engagements de principe : 10 février 2008 Engagements nominatifs : 10 mars 2008 Engagements définitifs : 26 mars 2008

Les cavaliers français devront adresser leur demande de participation **à <u>l'entraineur national Thierry TOUZAINT</u> avant le lundi 17 mars 2007 avant midi <u>par fax ou par courrier.</u>**
FFE Direction technique nationale –pôle France- ENE – 49400 Saumur
Fax 00 33 2 41 37 43 80

Les engagements (bulletins papier) devront parvenir à **F.F.E. COMPET** -81 Avenue Edouard Vaillant– 92517 Boulogne Billancourt Cedex **avant le lundi 31 mars minuit.**ou par **internet** www.ffecompet.com

3. PUBLICITE SUR LES CONCURRENTS & LES CHEVAUX *(Art. 136.1 & 2)*

Les concurrents <u>sont autorisés</u> à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle conformément à l'Art. 136.1 & 2 (obligatoire pour tous les concours)

oui ☒ non ☐

4. HEBERGEMENT *(Art. 132, 133 & 508) – se référer au formulaire standard d'entrée pour les détails*

1. CONCURRENTS

Hôtel: **Nom, adresse, no de tél.**

Hébergé (nuit et petit déj) du au aux frais de l'OC ☐ concurrent ☒

Repas du midi aux frais de l'OC ☒ concurrent ☐ du 09/04/2008 au 13/04/2008. (**où** au restaurant du concours).

La soirée de **gala** aura lieu le jeudi 10 avril 2008. Les cavaliers y sont cordialement **invités** avec **un accompagnant.**

2. GROOMS

Les demandes d'hébergement doivent être envoyées avec les engagements.

Coût de l'hébergement et petits déjeunés aux frais de l'OC ☒ concurrent ☐ du 08/04/2008 au 13/04/2008.

Une caution de 100 euros sera exigée.

Repas du midi : aux frais de l'OC ☒ concurrent ☐ du 09/04/2008 au 13/04/2008 (**où** au restaurant du concours).

Les CO doivent offrir suffisamment d'équipements sanitaires et de douches, avec eau chaude et froide, pour les grooms hommes et femmes.

3. CHEVAUX / PONEYS

Frais de transport payés par l'OC ☐ concurrent ☒. Si par l'OC, à le km.

Les chevaux sont logés **gratuitement** dans les boxes de l'hippodrome du mardi 8 avril au dimanche 13 avril au soir.

Il sera fourni gratuitement 5KG de foin par jour et par cheval, ainsi que la paille nécessaire.

***ATTENTION* : Les copeaux ne seront livrés que sur demande formulée avec les engagements définitifs et réglées au Comité Organisateur au tarif suivant : 15€ le ballot.**

Les chevaux en transit seront logés à proximité du concours, logement et nourriture restant à la charge du cavalier.

4. ACCUEIL

L'heure et la date d'arrivée des concurrents et chevaux ainsi que leur moyen de transport doivent être communiqués à l'OC afin de faciliter leur arrivée.

Arrivée possible à partir du mardi 8 avril 2008.

5. TRANSPORT SUR PLACE - ARRANGEMENTS DE L'HOTEL AU SITE DU CONCOURS

Merci de fournir les détails

VII. QUESTIONS VETERINAIRES *(Art. 1004.2, 1005, 1011, 1021.1 & 518)*

Se référer à la section Règlement - Références.

1. FORMALITES DE DOUANE & CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

FORMALITES DE DOUANE

Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.

Les FN sur le territoire desquelles ont lieu un Concours International doivent en informer leurs autorités vétérinaires et douanières au moins quatre semaines auparavant. Elles doivent demander toutes mesures facilitant les mouvements de chevaux munis de passeports FEI et des certificats vétérinaires correspondant aux bureaux de passage en frontière à l'import et à l'export (Règlement Vétérinaire Art. 1004.2).

Nom de la compagnie de transport de chevaux représentant le CO :

Adresse complète / téléphone / fax / e-mail :

CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la quarantaine, etc. **Veuillez annexer des exemplaires de permis d'importation** (pour les tests de santé par des laboratoires) qui seront requis pour les chevaux participant à ce concours. En cas de doutes ou problèmes, veuillez contacter le Département Vétérinaire de la FEI dès que possible.

2. LABORATOIRE AGREE

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. ***(Règlement Vétérinaire Art. 1021 et Bulletin FEI)***.

Nom :	Laboratoire des Courses Hippiques		
Adresse :	15 rue du Paradis F		
	Verrières le Buisson		
Code postal :	91 370		
Téléphone :		Téléfax:	+ 33 169 75 28 30
Email :			

LA PROTECTION DU CHEVAL

A imprimer textuellement dans chaque avant-programme :

Le Code de Conduite suivant a été élaboré par la FEI et est adressé à toutes les personnes concernées par le bien-être des chevaux de compétitions. Son but est d'assurer la santé et le bien-être des chevaux participant aux compétitions sous l'égide des Règlements de la FEI, ainsi que de préserver une image positive du sport équestre. Afin de promouvoir cette image, il est important que le Code de Conduite soit inclus dans les **Avant-programmes** et il est également recommandé qu'il figure dans les **Programmes** des concours internationaux plus importants.

CODE DE CONDUITE
POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. *Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.*

2. *Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.*

3. *Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.*

4. *Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.*

5. *La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.*

Règlement – Références – cette section comprend les articles de soutien et LE TEXTE SUIVANT DOIT ETRE INCLUS ET QUELQUES PARTIES PUBLIEES TEXTUELLEMENT DANS TOUS LES PROGRAMMES.

1. QUALIFICATION DES CONCURRENTS & DES CHEVAUX *(Art. 506)* - Concours Complet – *inclure les parties appropriées pour chaque niveau et catégorie de concours*

Chaque FN doit certifier la qualification de chaque cheval et de chaque cavalier et fournir une liste des épreuves qui ont permis au cheval et au cavalier de se qualifier, suivant la procédure établie pour chaque niveau d'étoile, comme spécifié dans l'Article 506. Nous vous prions de bien vouloir inclure cet article dans l'avant-programme.

1.1. Principes

Afin de participer à une épreuve internationale un cavalier et un cheval doivent avoir obtenu un Résultat Qualificatif (RQ) lors de plusieurs concours d'un niveau inférieur.
Les conditions sont décrites ci-dessous. Avec l'accord de la FEI et de leur propre FN, les CO peuvent imposer des qualifications supplémentaires pour les chevaux et/ou les cavaliers, lesquelles doivent être publiées dans le programme.

1.2. Résultat Qualificatif (RQ)

Un Résultat Qualificatif (RQ) est obtenu en terminant un concours dans le cadre d'une performance globale minimum, comme suit :

- pas plus de 75 points de pénalité en Dressage et
- pas plus de 20 pénalités aux obstacles lors de l'épreuve de Cross Country, pas plus de 90 secondes de dépassement du temps optimum lors de l'épreuve de Cross Country. Dès 2005, lors de concours qualificatifs de niveau 4 Etoiles (CH, CCIO, CCI), le temps maximum de dépassement du temps optimum est de 120 secondes et
- pas plus de 16 pénalités aux obstacles.

1.3. Authentification de qualification pour les concours

1.3.1. Toutes les FN, y compris la nation invitante, sont responsables de certifier que les cavaliers et les chevaux inscrits pour des concours internationaux sont correctement qualifiés en accord avec les conditions du Règlement.
1.3.2. Toutes les épreuves qualificatives doivent être reconnues, et tous les concours nationaux doivent être certifiés comme étant de niveau de difficulté équivalent au niveau d'étoile de l'épreuve internationale.
1.3.3. Le Délégué Technique ou celui désigné comme tel doit vérifier que tous les cavaliers et chevaux prenant part à toute épreuve internationale sont certifiés aptes à concourir par leur FN ou sont dispensés en accord avec cet article.

1.4. Période de qualification et délai

1.4.1. Les Résultats Qualificatifs pour les CIO, CCI et CIC doivent être obtenus l'année en cours ou lors des 2 précédentes années.

1.4.2. Le délai pour obtenir le Résultat Qualificatif final pour un CIC/CNC est de 2 semaines avant le 1er jour de Dressage du concours sauf si une date plus rapprochée est mentionnée dans le programme. Le délai pour obtenir les Résultats Qualificatifs pour un CCI est de 4 semaines avant le 1er jour de Dressage du concours sauf si une date plus rapprochée est mentionnée dans le programme.

1.4.3. Les Qualifications peuvent être obtenues en combinaison ou séparément par le cavalier et le cheval.

1.5. Résultats Qualificatifs (RQ) minimum requis pour les CCIO/CCI/CIC/CICO

	CCI / CCIO	**CIC / CICO**
1 *	Chevaux et cavaliers doivent être certifiés aptes à concourir par leur FN	Chevaux et cavaliers doivent être certifiés aptes à concourir par leur FN
2 *	2 résultats qualificatifs minimum demandés: 1x CCI 1* ou 1x CIC 2* plus 1x CIC 2* ou 2x CNC 2 *	1 résultat qualificatif demandé : 1x CIC 1* ou 1x CNC 2*
3 *	3 résultats qualificatifs minimum demandés: 1x CCI 2* plus 1x CIC 3* plus 1x CIC 3* ou CNC 3*	2 résultats qualificatifs demandés : 1x CIC 2* plus 2x CIC 2* ou 1x CNC 3*
4 *	3 résultats qualificatifs minimum demandés: 1x CCI 3* plus 1x CIC 3* plus 1x CIC 3* ou 2x CNC 3*	

Championnats de Concours Complet – Qualifications requises : voir Art. 506.7

2. OFFICIELS *(seulement pour référence – nommer en conséquence)*

Les Juges, Délégués Techniques et Chefs de Piste pour tous les concours internationaux seront nommés selon le tableau ci-dessous **(Article 550)**

CCI (3DE)	**4 Etoiles**	**3 Etoiles**	**2 Etoiles**	**1 Etoile**
Jury de Terrain (JT)	3 Juges	3 Juges	Option entre 2 ou 3 membres	Option entre 2 ou 3 membres
	Tous les membres du JT doivent être choisis sur les listes FEI	Tous les membres du JT doivent être choisis sur les listes FEI	1 membre du JT doit être choisi sur les listes FEI	Peut être Juge national si le DT est sur les listes FEI
	Trois Juges "I" ou "O" obligatoires	Un Juge "I" ou "O" obligatoire		Soit un membre du JT soit le DT doit être choisi sur les listes FEI
	Un Juge de Saut d'Obstacles obligatoire	Un Juge de Saut d'Obstacles obligatoire		
Délégué Technique (DT)				Soit un membre du JT soit le DT doit être choisi sur les listes FEI
	Le DT doit être choisi sur la liste "I" de la FEI	Le DT doit être choisi sur la liste "I" de la FEI	Le Chef de Piste et le DT doivent être choisis sur les listes FEI «I» ou «C»	Le DT peut être national si un membre du JT est sur les listes FEI

Chef de Piste	Le Chef de Piste doit être choisi sur la liste FEI "I"	Le Chef de Piste doit être choisi sur la liste FEI "I"	Le Chef de Piste et le DT doivent être choisis sur les listes FEI "I" et "C"	Le Chef de Piste peut être national
	Membre du JT étranger obligatoire	Membre du JT étranger obligatoire	Officiel étranger obligatoire	
Vétérinaires	1 Délégué Vétérinaire & 1 Vét Associé choisis sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet	1 Délégué Vétérinaire & 1 Vét Associé choisis sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet. Le Vét Associé peut être remplacé par le Vét de Terrain	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet. Le Vét Associé peut être remplacé par le Vét de Terrain
Commissaire en Chef	Choisi sur la liste FEI des Commissaires en Chef de Concours Complet	Choisi sur la liste FEI des Commissaires en Chef de Concours Complet	Choisi sur la liste FEI des Commissaires en Chef de Concours Complet	Commissaire en Chef national qualifié
Commission d'Appel	Pour les Championnats, la nomination du Président et des Membres de la Commission d'Appel doit être en accord avec le Règlement Général Art. 154 & Devoirs Art .164			

CIC (1DE)	**3 Etoiles**	**2 Etoiles**	**1 Etoiles**
Jury de Terrain (JT)	2 ou 3 membres	2 ou 3 membres	2 ou 3 membres
	Soit le DT soit un membre du JT doit être de nationalité étrangère		
	Tous les membres du JT doivent être choisis sur les listes FEI	An moins un membre du JT doit être choisi sur les listes FEI	Soit un membre du JT soit le DT doit être choisi sur les listes FEI
	Un Juge "I" ou "O" obligatoire		Peuvent être Juges nationaux si le DT est sur les listes FEI
	Juge de Saut d'Obstacles obligatoire		
Délégué Technique (DT)	Le DT doit être choisi sur la liste FEI "I"	Le DT doit être choisi sur les listes FEI	Soit un membre du JT soit le DT doit être choisi sur les listes FEI
	Soit le DT soit l'un des membres du JT doit être de nationalité étrangère	Exigence de la nationalité étrangère pas obligatoire, cependant **un** membre du JT, le TD **ou** le Chef de Piste doivent être choisis sur les listes FEI «I»	Le DT peut être national si un membre du JT est sur les listes FEI
Chef de Piste	Doit être choisi sur les listes FEI	Peut être Chef de Piste national	Peut être Chef de Piste national
(cas exceptionnel) AUS & NZL seulement pour raisons de coûts	Exigence de la nationalité étrangère pas obligatoire, cependant 2 membres du JT, le DT et le Chef de Piste doivent être sélectionnés sur les listes «I» FEI	n/a	n/a
Vétérinaires	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet

Commissaire en Chef	Choisi sur la liste FEI des Commissaires en Chef de Concours Complet	Commissaire en Chef national qualifié	Commissaire en Chef national qualifié
Commission d'Appel	Pour les Championnats, la nomination du Président et des Membres de la Commission d'Appel doit être en accord avec le Règlement Général Art. 154 & Devoirs Art .164		

3. QUESTIONS VETERINAIRES / DOMAINES

3.1 EXAMENS VETERINAIRES, INSPECTIONS DES CHEVAUX & CONTROLE DES PASSEPORTS

Ils seront effectués conformément au "Règlement Vétérinaire", Art. 1011 & au "Règlement de Concours Complets", **Art. 518.1 pour les CCI et 518.2 pour les CIC**.

Art. 511.2.2

Chaque cheval engagé dans des CCN, CIC 2/1* et CCI 2/1* à l'étranger et tous les chevaux engagés dans des CIC 3*, CCI 4/3*, Championnats, CCIO, Jeux Régionaux et Olympiques, dans leur pays ou à l'étranger, doivent être en possession du passeport officiel de la FEI ou d'un passeport national, agréé par la FEI, et accompagné de la Carte de Reconnaissance de la FEI et, si valable, d'un numéro d'enregistrement FEI, permettant de les identifier par diagramme et d'en établir la propriété.

Art. 511.2.3

Les chevaux participant à des CCN, CIC 2/1* et CCI 2/1* dans leur propre pays ne sont pas tenus d'avoir un passeport tel que mentionné dans le Paragraphe 2.2. Tous ces chevaux doivent être correctement enregistrés et facilement identifiables, à moins qu'il n'existe aucune réglementation nationale en matière de vaccination contre la grippe équine dans la nation invitante et dans la nation d'origine, tous les chevaux doivent avoir un certificat de vaccination valable.

3.2 VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EQUINE, REGLEMENT VETERINAIRE ANNEXE VI (sauf pour les concours ayant lieu en NZL et en AUS)

Le "feuillet des vaccinations" d'un passeport de la FEI ou d'un passeport national validé par la FEI et délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du visa d'un vétérinaire. Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination de base contre la grippe équine, dans un laps de temps **d'un à trois mois**. Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les **6** mois à partir de la deuxième vaccination primaire. Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries du concours.

Les normes édictées ci-dessus constituent le minimum indispensable. Tant pour la première vaccination que pour les rappels, il est recommandé de suivre le protocole vaccinal du fabricant qui correspond aux règlements édictés ci-dessus.

3.3 PRELEVEMENTS POUR LA RECHERCHE DE PRODUITS INTERDITS

("Règlement Vétérinaire", Chapitre V & VI et Annexe III)

Des contrôles réguliers sont effectués lors des CCI 4/3*, CCIO, épreuves qualificatives pour la Coupe du Monde, Finales, Championnats et Jeux, tandis que pour d'autres CCI, le prélèvement d'échantillons est recommandé. Lors de ces prélèvements, le nombre de chevaux contrôlés est à la discrétion du Vétérinaire de Prélèvement/Délégué Vétérinaire; cependant un nombre minimal de trois est recommandé (Art. 1016 Règlement Vétérinaire).

Des directives particulières sont applicables pour les concours qui sont couverts par le Programme du Contrôle des Médications de la FEI (seulement groupes I & II).

3.4 PROGRAMME DE CONTROLE DES MEDICATIONS (SEULEMENT GROUPES I & II)

Il est conseillé aux Comités Organisateurs d'épreuves FEI pour les groupes I & II de facturer l'équivalent de CHF 12.50 par cheval et par concours comme participation aux frais du

Programme MCP.

3.5 LABORATOIRE AGREE (SEULEMENT GROUPES I & II)

Selon le Programme de Contrôle des Médications dans les **Groupes I et II** tous les échantillons prélevés selon l'Art. 1016 du Règlement Vétérinaire seront analysés par le **Laboratoire des Courses Hippiques, Verrières-le-Buisson, France**. Le laboratoire central MCP sera révisé en juin 2005. Veuillez vous référer au Bulletin de la FEI pour plus de renseignements. Pour tout concours qui ne figure pas sous l'Art. 1016, ou pour des concours organisés par d'autres groupes que les groupes I et II, l'analyse des échantillons peut être faite par un autre laboratoire mentionné sur la liste (Règlement Vétérinaire Art. 1021).

4. DIVERS

4.1 RECLAMATIONS/PLAINTES (Art 167 & 171)

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être faite par écrit et accompagnée d'une caution d'une valeur de CHF 150.- ou équivalent.

4.2 DEDUCTIONS SUR LES PRIX EN ESPECES

Tous les détails concernant les déductions sur les prix en espèces doivent figurer dans le programme. Ceci est également valable pour les impôts. Si le CO doit déduire des impôts, il remettra aux concurrents un formulaire officiel indiquant le montant de l'impôt déduit.

4.3 CARTE MEDICALE (Annexe 8 du Règlement de Concours Complet)

Pour l'Epreuve de Fond et le Saut d'Obstacles, il est recommandé que les CO attirent l'attention des cavaliers sur l'obligation de porter sur eux, de manière visible, leur carte médicale. Cette carte médicale sera vérifiée par le CO à l'arrivée des cavaliers et par le Médecin Officiel et le Délégué Technique pour des informations plus détaillées.

4.4 ASSURANCES

Détails concernant les assurances pour les concurrents, les chevaux, etc.
Responsabilité du CO pour les dommages corporels, les dégâts de feu, vol, etc.

A imprimer textuellement dans chaque programme:
«Le propriétaire du cheval ou le cavalier est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses auxiliaires, ainsi que par son cheval. Il est donc conseillé à chaque propriétaire ou cavalier de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) couvrant la participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur".

4.5 ORGANISATION DU CONCOURS (Art. 114 & 115)

Dans des circonstances exceptionnelles, le CO se réserve le droit de modifier l'avant-programme pour clarifier des questions ou des problèmes causés par des oublis ou des circonstances imprévisibles. De telles modifications, effectuées après l'approbation de la FN, doivent être autorisées par la FN et notifiées au Secrétaire Général de la FEI.

4.6 TITRES D'ENTREE DANS LES ENCEINTES DE LA MANIFESTATION

Les détails concernant les titres d'accès nécessaires dans les enceintes de la manifestation pour les propriétaires, palefreniers, cavaliers et autres personnes doivent être spécifiés.

4.7 ECURIES

Mesures de sécurité et fonction des commissaires lors de concours internationaux, voir Annexe II de la Liste de Contrôle.

4.8 RÉSULTATS

Afin de pouvoir publier en 2007 les résultats pour les qualifications, ces derniers devront être envoyés à la FEI immédiatement après la fin de chaque concours. Veuillez vous référer au format obligatoire pour les CCI et les CIC. Envoyer ces résultats, si possible sous format Excel, par e-mail à «f.diserens@horsesport.org» immédiatement après la fin du concours. Sur ces feuilles de résultats doivent impérativement figurer les numéros de passeports FEI des chevaux. Mentionner également tous les cavaliers n'ayant pas terminé le concours. **Veuillez également mentionner la distance exacte du parcours de Cross-country.**

NORMES DE SECURITE/SURVEILLANCE DES ECURIES LORS DES CONCOURS INTERNATIONAUX

Directives pour la mise en vigueur de l'Art. 1005.2

1. ACCES DANS L'ENCEINTE DES ECURIES

Pour une sécurité optimale des écuries, celles-ci doivent être entourées d'une barrière placée dans un périmètre restrictif approprié (enceinte des écuries) qui servira à empêcher l'entrée des personnes non autorisées ainsi que la sortie des chevaux. La surface doit être suffisamment large pour permettre, en cas d'urgence, d'évacuer les chevaux des écuries tout en les maintenant dans les limites de l'enceinte. Cependant, plusieurs disciplines autorisent dans certaines situations spécifiques un système de sécurité des écuries moins stricte (voir règlement de chaque discipline).
Dans la mesure du possible, l'enceinte des écuries ne doit comprendre que les écuries. Les camions, caravanes, etc., ne devraient pas avoir accès à cette zone, à moins qu'ils ne servent spécifiquement de logement pour les chevaux et/ou les palefreniers.
L'accès aux écuries sera limité aux personnes mentionnées dans l'Art. 1005.2.5.2. du RV. Il est essentiel que l'officiel chargé de délivrer des autorisations d'accès soit une personne de confiance ayant assumé des responsabilités au sein du Comité Organisateur.

2. CONTROLE DE L'ENTREE

Un système du contrôle doit être mis en place à toutes les portes d'entrée afin de permettre, par une méthode efficace et sûre, l'identification de tous ceux qui entrent et sortent des écuries à tout moment.

Une vigilance toute particulière doit être appliquée à l'identification des personnes et aux raisons de leur entrée dans les écuries pendant la nuit.

3. SURVEILLANCE DE L'ENCEINTE DES ECURIES

Un Commissaire au moins, relevant directement du Commissaire en Chef, doit être présent ou rapidement atteignable à proximité des écuries, 24 heures sur 24 heures pendant toute la durée du concours. Il peut être aidé par des assistants si nécessaire. Le commissaire ou les assistants doivent patrouiller régulièrement dans l'enceinte des écuries, sans plan préétabli, afin de décourager toute forme de pratiques illégales où de mauvais traitement envers les chevaux. Le commissaire chargé de la surveillance des écuries doit immédiatement être informé de toute infraction et les communiquer à son tour au Commissaire en Chef.

Le rôle des commissaires est donc de veiller au respect des chevaux et d'empêcher toute forme de pratiques illicites.

4. PALEFRENIERS

Il est admis que les palefreniers souhaitent rester auprès de leurs chevaux pendant la nuit. Seuls les palefreniers dont le nom figure sur la liste du CO recevront cette autorisation.

La Personne Responsable doit s'assurer que ses palefreniers ou toute autre personne autorisée ayant accès à ses chevaux, connaissent bien les procédures de sécurité et de surveillance en vigueur lors du concours.

5. DEPLACEMENT DANS L'ENCEINTE DES CONCOURS

Le déplacement des chevaux entre les écuries, le terrain d'entraînement, le pâturage et l'arène principale doit être rigoureusement contrôlé. Les dispositions optimales pour les disciplines de Saut et de Dressage sont jointes. Il va de soit qu'une certaine souplesse sera requise pour satisfaire aux exigences des autres disciplines.

6. SURVEILLANCE DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT

Le Commissaire en Chef doit s'assurer que tous les terrains d'entraînement soient adéquatement surveillés pendant les heures d'ouverture officielles. Il doit également s'assurer que des contrôles soient effectués à l'improviste dans tous les terrains d'entraînement pendant leur fermeture officielle.

7. PATURAGE

Pour toutes les compétitions en plein air, un pré devrait être mis à disposition et être soumis à des contrôles fortuits. Ce pré doit être utilisé exclusivement pour y faire brouter les chevaux ou les promener à la main.

Le Juge Etranger/DT du concours devra veiller tout spécialement à l'application des normes ci-dessus, aussi raisonnablement que possible en fonction de chaque discipline. Il devra faire connaître tout manquement et, le cas échéant, un éventuel changement de catégorie du concours pourra être envisagé.

Cette section comprend des documents qui doivent être retournés soit à la FEI soit à l'OC lors de toute compétition internationale.

I. FEUILLE D'INSCRIPTION

FEDERATION EQUESTRE INTERNATIONALE
Feuille d'inscription standard 2008 / Formulaire de qualifications *(à annexer à chaque feuille d'inscription)*

Nom du concours : _____

Date : _____

Format :	CCI (3DE) **/** CIC	**Niveau**	**1*** (Une Etoile**)** **2*** (Deux Etoiles) **3*** (Trois Etoiles) **4*** (Quatre Etoiles)
Statut :	**Championnat** **Jeux** **CCIO** **Coupe du Monde**		

CAVALIER : ***(voir feuille de qualifications séparée)***

Nom : _____ M./Mme/Mlle

No d'enregistrement FEI : _____

Adresse fixe : _____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

Nationalité : _____ Date de naissance _____

Pays de domicile : _____ *(pour raisons fiscales)*

Adresse de contact : _____

(si différent de l'adresse fixe) _____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

CHEVAL (*voir feuille de qualifications séparée)*

Nom : _____

No d'enregistrement FEI:_____ **Année de naissance:**_____

Je certifie que les informations ci-dessus sont correctes et que si l'inscription est acceptée, je respecterai le Règlement FEI et les conditions du programme du concours.

Signature : _____ Date: _____
(*Cavalier)*

Approbation de la Fédération Nationale :
En signant ci-dessous, la FN du cavalier mentionné sur ce formulaire d'inscription confirme que le cavalier et le cheval sont dûment qualifiés selon le formulaire de qualification ci-joint ou sont aptes à participer au concours (CCI 1*,CIC 1*, CCIO 1*) selon le règlement en vigueur.

Nom de la FN : _____

Signature du Représentant de la FN: _____

Timbre de la FN :

QUALIFICATIONS 2008

Ce formulaire doit être complété et retourné avec le formulaire d'inscription pour tout concours de niveau supérieur à un Une Etoile

CHEVAL Nom…… No d'enregistrement FEI :……

Résultats qualificatifs selon Article 506.2

Type de concours	Niveau	Nom du concours	Date	Cavalier	% Dressage	Pén. temps XC	Pén. saut XC	Pén. saut Saut d'Obstacles	Classement final

CAVALIER Nom …… No d'enregistrement FEI……

(à remplir si les qualifications sont différentes que celles du cheval ci-dessus)

Résultats qualificatifs selon Article 506.2

Type de concours	Niveau	Nom du concours	Date	Cheval	% Dressage	Pén. temps XC	Pén. saut XC	Pén. saut Saut d'Obstacles	Classement final

Signature: Cavalier . FN

Annexe : détails pour l'inscription (spécifique à chaque concours ; les concours individuals peuvent rajouter leurs propres points)

Informations détaillées recommandées pour l'inscription

Options:
- Méthode de paiement :
- Exigences des écuries
- Dates/heures de départ et d'arrivée
- Litière
- Fourrage
- Liaison électrique du boxe
- Logement des cavaliers, palefreniers, propriétaires
- Eligibilité pour des prix spéciaux

No de contact, téléphone :
- Plus proche parent
- Palefrenier / Cavalier (période nocturne)

PROPRIETAIRE(S) ***(comme enregistré dans le Passeport FEI)***

1. Nom : M./Mme/Mlle/*Société

Addresse : _____

_____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

*Personne de contact : _____

2. Nom : _____ M./Mme/Mlle/Société

Addresse : _____

_____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

*Personne de contact : _____

CHEVAL :

Nom : _____

No d'enregistrement FEI / Passeport FEI : _____ Mère : _____

Année de naissance : _____ Race : _____

Sexe : _____ Hauteur : _____

Robe : _____ No de Stud Book : _____

Père : _____ Pays de naissance : _____

NOTES, COMMENTAIRES

Cheval : _____

Cavalier : _____ Couleurs XC : _____

Situation de famille : _____ Nom de jeune fille : _____

Nom du conjoint : _____ Profession : _____

Ancien cavalier au concours : _____

Nom de l'entraîneur : _____

Détails sur le propriétaire : _____

Historique du cavalier, précédents succès équestres :
Historique du cheval, Concours Complets (CCI), Championnats, CIC, etc…:

II . FORMULAIRES DE RESULTATS

CCI
Judges / *Juges* :
Technical Delegate / *Délégué Technique* :
Course Designer / *Chef de Piste* :

	Prénom & Nom du cavalier & No d'enregistrement FEI	FN	Nom du cheval	No de passeport & No d'enregistrement FEI	Dressage	Steeple-Chase		Cross-Country		Saut d'Obstacles		Total
					Score	Obst.	Temps	Obst.	Temps	Pén. Obst.	Pén. temps	
1	A….. B…..	XXX	S……..	XXX00000	00.00-	00-	00.00-	00-	00.00-	00.00-	00.00-	00.00
2					-	-	-	-	-	-	-	
3					-	-	-	-	-	-	-	
4					-	-	-	-	-	-	-	
5					-	-	-	-	-	-	-	
6					-	-	-	-	-	-	-	
7					-	-	-	-	-	-	-	
8					-	-	-	-	-	-	-	
9					-	-	-	-	-	-	-	
10					-	-	-	-	-	-	-	
11					-	-	-	-	-	-	-	
12					-	-	-	-	-	-	-	
13					-	-	-	-	-	-	-	
14					-	-	-	-	-	-	-	
15					-	-	-	-	-	-	-	

horses started the Dressage / *chevaux ont pris le départ du Dressage*
horses completed the Cross / *chevaux ont terminé le Cross*
horses completed the event / *chevaux ont terminé le concours*

En cas de pénalités dans les Phases A & C, rajouter une colonne

Inclure les tous les cavaliers/chevaux ayant pris part au concours, y compris ceux retirés/éliminés

CIC
Judges / *Juges* :
Technical Delegate / *Délégué Technique* :
Course Designer / *Chef de Piste* :

	Prénom & nom du cavalier & No d'enregistrement FEI	FN	Nom du cheval	No de passeport & No d'enregistrement FEI	Dressage Score	Cross-Country Obst.	Cross-Country Temps	Saut d'obstacles Pén-obst.	Saut d'obstacles Pén. temps	Total
1	A…… B…….	XXX	S…….	XXX00000	00.00-	00-	00.00-	00.00	00.00-	00.00
2					-	-	-	-	-	
3					-	-	-	-	-	
4					-	-	-	-	-	
5					-	-	-	-	-	
6					-	-	-	-	-	
7					-	-	-	-	-	
8					-	-	-	-	-	
9					-	-	-	-	-	
10					-	-	-	-	-	
11					-	-	-	-	-	
12					-	-	-	-	-	
13					-	-	-	-	-	
14					-	-	-	-	-	
15					-	-	-	-	-	
16					-	-	-	-	-	
17					-	-	-	-	-	
18					-	-	-	-	-	
19					-	-	-	-	-	
20					-	-	-	-	-	

horses started the Dressage / *chevaux ont pris le départ du Dressage*
horses completed the Cross / *chevaux ont terminé le Cross*
horses completed the event / *chevaux ont terminé le concours*

Inclure les tous les cavaliers/chevaux ayant pris part au concours, y compris ceux retirés/éliminés

EVENTING CHAMPIONSHIP

CHAMPIONNAT DE CONCOURS COMPLET

Dates

Place

Judges / *Juges :*
Technical Delegate / *Délégué Technique :*
Course Designer / *Chef de Piste :*

TEAM CHAMPIONSHIP / *CHAMPIONNAT PAR EQUIPE*

	NF	Cavalier	Cheval	Résultat final	TOTAL
1		A….. B…….	Y…….	00.00	
		C…. D……	T…….	00.00	
		E……. F….	J…	00.00	
		G……. H……	L…….	00.00	**00.00**
2					
3					
4					

Teams started the championship / *Equipes ont pris le départ*

Teams completed the competition / *Equipes ont terminé*

III. FORMULAIRE MCP

FORMULAIRE DE COMMANDE POUR LES EQUIPEMENTS DE PRELEVEMENT APPROUVES PAR LA FEI

Le MCP est effectué dans les Groupes I et II, par les Equipes de Contrôle composées de vétérinaires et de techniciens et par les laboratoires, tous étant directement régis par la FEI.

Aux concours internationaux qui ne sont pas couverts par le MCP ou à ceux qui le sont, mais au cours desquels des prélèvements doivent être effectués en l'absence, pour une raison ou une autre, des Equipes de Contrôle, la Commission/Délégué Vétérinaire procédera conformément au Rég. Vét. Chapitre VI.

Afin de pourvoir à cette éventualité, l'équipement de prélèvement approuvé peut être commandé directement à l'aide du formulaire adéquat auprès de:

LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES
Contrôle antidopage
15 rue du Paradis
F – 91370 Verrièrs-le-Buisson
Téléfax: (+33) 1 69 75 28 30

Les commandes doivent être reçues au moins deux mois avant la date requise. LAB facturera directement les équipements commandés par toute personne autre que les Vétérinaires de Contrôle du MCP désignés par la FEI.

Il serait judicieux que les FN stockent un nombre suffisant d'équipements de prélèvement destinés à l'usage des organisateurs de concours internationaux.

FEI MEDICATION CONTROL PROGRAMME

EQUIPMENT ORDER FORM

AU : FAX: 00331 69 75 28 30

LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES
Contrôle Antidopage
15 rue du Paradis
F-91370 Verrières-le-Buisson

cc: FEDERATION EQUESTRE INTERNATIONALE FAX: 0041 21 310 47 60
Dr Frits Sluyter
Administrateur du Programme de Contrôle des Médications
Avenue Mon-Repos 24
P.O. Box 157

CH-1000 Lausanne 5

(A imprimer ou taper)

DE : Nom _____

Rue _____

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

Fax

SVP facturer la commande suivante à la FEI comme suit :

FEI/LAB KITS

1 kit par cheval à prélever (y compris seringues, aiguilles, etc...) — indiquer le nombre demandé .....

Date: ..... Signature: .....

28 jours de délai de livraison